



Changement des cycles de travail à la DAC : ce que ne dit pas notre administration !

La Ville a engagé la transformation des cycles de travail à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2022, dans des délais très contraints : passage dans les Comités Techniques (C.T) de direction en septembre, de tous les projets en CT central en octobre, puis au Conseil de Paris en novembre.

Selon la langue de bois de la DAC, ce serait pour « préserver la **capacité d'organisation actuelle du Service Public** et la souplesse d'organisation personnelle ». L'administration veut faire **passer les cycles à horaires fixes au cycle à l'horaire variable**, c'est-à-dire à une flexibilité des horaires et un temps de travail mesuré par badgeage (*4 fois par jour : arrivée, début et fin de pause méridienne, départ*).

En théorie, mais seulement en théorie, les agent-e-s continueraient d'avoir la possibilité de faire une semaine de 4,5 jours (la fameuse demi-journée de « récup »), **mais comme selon les textes de la DAC "le planning (plages de services public, rangement, fermeture)" primerait cela pourrait remettre en cause non seulement cette "récup" bien loin de ce que tente de leur vendre l'administration**

En réalité, la « souplesse d'organisation personnelle » mise en avant sert à cacher la volonté de flexibiliser notre temps de travail afin d'éviter tout impact négatif des sous-effectifs sur l'ouverture au public.

Cette souplesse d'organisation personnelle n'est pas interdite dans le régime actuel que l'administration qualifie elle-même de « *régime hybride d'horaires fixes individualisés* ».

Mais la "*primauté du planning de service public*" pourrait signifier le pouvoir donné aux hiérarchies de s'appuyer sur l'horaire variable d'un agent pour prolonger ses horaires le jour où habituellement il part plus tôt (la « récup »), sans qu'il n'ait son mot à dire.

Bref une organisation pour faire tourner le service travail en « mode dégradé ». Alors que les sous-effectifs n'ont jamais été aussi importants à la DAC, impossible de ne pas s'interroger sur les conséquences à long terme de cette organisation flexible !

Vous avez faim ? " Mangez de la brioche" qu'ils disent

Enfin, à la DAC comme dans toutes les autres directions de la Ville, la pause méridienne minimum sera désormais de 30mn entre 11h30 et 14h30.

15mn de plus seront accordés si le restaurant administratif (de la Ville ou conventionné) est à plus de...15mn de l'établissement ce qui selon les calculs de l'administration à plus d'un kilomètre et demi, voire davantage. Non seulement nous contestons ce calcul mais pour les cantines situées à à 1 kilomètre 400 des établissement ce seraZéro minutes de temps de trajet.

Au-delà de cette durée minimum de 30mn, le temps sera décompté (par le compteur "**Chronotime**") de la journée de travail de l'agent (*et donc à rattraper à un autre moment si l'on ne veut pas manger au lance pierre ou prendre un repas chaud ou se nourrir pour pas trop cher*).

L'intersyndicale DAC (SUPAP-FSU, FO et élu-e-s du CT non incrits) s'oppose à ce passage à l'horaire variable et entend agir contre toutes les régressions (réduction de la pause repas, flexibilité imposée...).

L'intersyndicale DAC sera reçue par l'élue Carine Roland ce mardi 21 et le CT sur les cycles de travail aura lieu ce mercredi 22 septembre.

Informations à suivre